



## FICHE PRATIQUE

# La FSE en mode dégradé en 3 étapes : simple et rapide

- ▶ **VOTRE PATIENT N'A PAS SA CARTE VITALE**
- ▶ **VOUS AVEZ RECU UN REJET POUR UNE FSE**

Réalisez une FSE en mode dégradé pour les factures tiers-payant et assurés

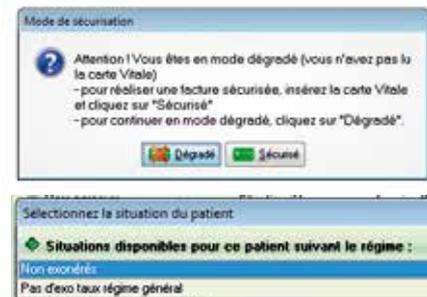
Le flux dégradé est un mode de télétransmission qui permet à votre patient et à vous des remboursements accélérés. Vous facturez en mode dégradé avec votre caisse d'Assurance Maladie de rattachement.

### 1 SÉLECTIONNEZ LE PATIENT CONCERNÉ

A défaut, saisissez manuellement son dossier (données administratives, organisme obligatoire et organisme complémentaire si besoin).

### 2 FACTUREZ

- ▶ Choisir le menu « Facturer » ou « Feuille de soins »
- ▶ Validez le **mode dégradé** (facturation avec la carte CPS seule proposée par votre logiciel et poursuivez la facturation habituelle).
- ▶ Choisissez la situation d'exonération du patient (soit à l'aide de l'attestation papier, soit après consultation de Espace Pro).  
À défaut, choisissez « Non exonérés ».



### 3 IMPRIMEZ ET ENVOYEZ LES DOCUMENTS

- ▶ Imprimez la feuille de soins à la fin de la facturation, (Sélectionnez la FSE puis bouton ou clic droit « imprimer »).  
avec la mention « **Mode dégradé** » à faire figurer en haut de la feuille de soins.
- ▶ Signez la feuille de soins.
- ▶ Imprimez le bordereau de télétransmission. (Sélectionnez le lot, puis bouton ou clic droit « infos lot » ou « imprimer »).



**ASTUCE :** Problème d'édition du bordereau ?

Rédigez-le manuellement en inscrivant le numéro du lot, les numéros des FSE et la date de télétransmission.



AGRAFEZ LE BORDEREAU SUIVI DE LA FEUILLE DE SOINS ET TRANSMETTEZ LE TOUT PAR COURRIER EN INSCRIVANT LA MENTION « FSE DÉGRADÉ » SUR L'ENVELOPPE AFIN DE FACILITER LE TRI :

Assurance Maladie de la Côte-d'Or - Pôle Soins de Ville - BP 34548 - 21045 Dijon cedex



## La FSE en mode dégradé en 3 étapes : simple et rapide

### EN CAS DE PROBLÈME, LES BONS CONTACTS :

► **CONCERNANT LA RÉALISATION DE LA FSE :**

Contactez votre conseiller "informatique et services" de l'Assurance Maladie de la Côte-d'Or  
> par téléphone au **03 80 59 37 59** (choix 1, puis 4) ou  
> par courriel via Espace Pro.

► **CONCERNANT LE PAIEMENT DE LA FSE :**

> Consultez "vos paiements" via Espace Pro.

► **CONCERNANT DES DIFFICULTÉS D'IMPRESSION :**

Contactez votre éditeur.